

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 03441

Numéro SIREN : 377 835 962

Nom ou dénomination : 44.1

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2022 sous le numéro de dépôt 6738

44.1
Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 27 rue du Gros Grès
92700 COLOMBES
377 835 962 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2018

L'an deux-mille dix-huit,
Le 29 juin,

A 18h30, les associés de la Société 44.1 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 27 rue du Gros Grès – 92700 COLOMBES, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, ou représentés possèdent 80.000 actions, soit plus des trois quarts du capital social.

Monsieur Paul Henri WAGNER, préside la séance en sa qualité de Président de la SAS WAGNER, elle-même présidente de la SAS 44.1.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le texte des projets de résolutions proposées ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la fin des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président de Séance donne lecture.

Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION - NOMINATION DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés constate la fin des mandats de la Fiduciaire BONNEFOY ET MOUGEL, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet AD CONSEIL – Audit Développement Conseils, en qualité de commissaire aux comptes suppléant et décide de ne pas renouveler leur mandat ni de nommer de nouveaux commissaires aux comptes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 19h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés présents ou représentés.

Fait à Colombes,
Le 29 juin 2018,

SOCIETE AGOP Associée	Monsieur Jean-Luc OHL Associé
	

Monsieur Paul Henri WAGNER Gérant et associé
